

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 460 modifiant le règlement de zonage 327 afin de permettre la classe d'usages p2 « communautaire institutionnelle et administrative » dans la zone I2

Lors d'une séance publique tenue le 1^{er} octobre 2025, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 460 modifiant le règlement de zonage numéro 327.

Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage pour autoriser un nouveau bâtiment pour les bureaux administratifs de la municipalité sur le lot 6 206 649 (15, rue Principale).

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'approbation référendaire.

Cette consultation publique aura lieu le 10 novembre 2025 à 19h15.

Cette consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

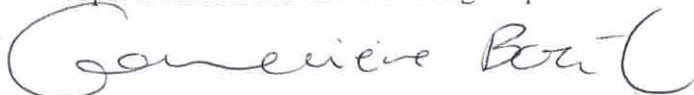
Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM, CE 8 octobre 2025

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Boutin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil entre 9h et 18h le 8 octobre 2025.



Geneviève Boutin
Directrice générale et secrétaire-trésorière